

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

L'INVITÉ·E

Je soussigné·e

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

E-mail :

Date de naissance :

L'INVITANT·E

Je soussigné·e

Nom :

Prénom :

L'invité·e déclare par la présente avoir été informé·e des risques encourus par la pratique sportive du badminton, et dégage l'association GOODMINTON de toute responsabilité en cas d'accident survenu dans le gymnase pendant les horaires d'entraînements réservés aux membres de l'association.

L'invité et l'invitant s'engagent à respecter l'article 4.4* du Règlement Intérieur de l'association GOODMINTON.

Fait à, le

(Mention manuscrite «Lu et approuvé» et signature de l'invité)

(Mention manuscrite «Lu et approuvé» et signature de l'invitant)

* Article 4.4 - Invité·e·s

Toutefois un membre de l'association peut inviter une personne étrangère à l'association à pratiquer le badminton sur les créneaux horaires de l'association.

Les conditions suivantes s'appliquent :

- l'invitant·e doit, dans la mesure du possible, en informer préalablement un membre du Conseil d'Administration;

- l'invitant·e devra être présent·e avec son invité·e, et est garant·e de son comportement;

- l'invitant·e est chargé·e de faire respecter par son invité·e le présent règlement intérieur, et en particulier les conditions applicables énoncées ici;

- l'invité·e ne pourra pas excéder un maximum de **trois participations** par saison sportive;

- l'invité·e remet au plus tard avant de commencer à jouer une décharge de responsabilité vis-à-vis de l'association;

- l'invité·e s'engage à arrêter de jouer lors du créneau horaire si, pour raison d'affluence importante, un membre du Conseil d'Administration le lui demande; et

- plus généralement, l'invitant·e et l'invité·e s'engagent à obtempérer aux instructions qui pourraient leur être communiquées par un membre du Conseil d'Administration, en particulier concernant le comportement de l'invité·e lors du créneau horaire.